



Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes FVPFL
Avenue de la Gare 2 CP 416 1964 Conthey
Téléphone: 027 345 40 30
Fax: 027 345 40 50
E-mail: info@fvpfl.ch
Internet: www.fvpfl.ch

RAPPORT ANNUEL 2010

2^{EME} PARTIE

Table des matières

4	Les points forts de l'exercice 2010	3
4.1	Défense des intérêts Organisations professionnelles.....	3
4.2	Collaboration régulière	3
4.3	3 ème Correction du Rhône ADSA.....	5
4.4	Les activités 2010.....	6
4.5	Accords de libre-échange ALEA position	10
4.6	Contrôle Pulvérisateurs	12
4.7	Variétés protégées	12
4.8	Site internet de la Fédération	12
4.9	Statistique de la production	13
➤	Arbokost Beerenkost	13
4.10	Beerenkost	14
4.11	Commandes groupées et matériel publicitaire	14
4.12	Information pour les producteurs et consommateurs	14
4.13	Charte Abricots.....	15
4.14	Action Jeunes Consommateurs :.....	17
4.15	Autres prestations pour les Membres.....	18
4.16	Assemblée générale ordinaire 2009 Agrol /Granges mars 2009.....	18
4.17	Situation de la qualité des Membres	26
4.18	Organe de révision	30
4.19	Comité	30
	Thèmes abordés	31
4.20	Bureau.....	32
4.21	Contrôleurs 2010.....	32
4.22	Commissions techniques.....	33
5	Finances.....	35
5.1	Exercice.....	35
5.2	De la FVPFL.....	38
6	Conclusions et Remerciements	39
6.1	Année 2010	39
6.2	En 2011	39
6.3	Remerciements	41

4 Les points forts de l'exercice 2010

4.1 Défense des intérêts Organisations professionnelles

Les représentants dans les organes des organisations faîtières nationales défendent les intérêts de notre région, avec une participation active dans les séances

FUS, UMS, IFELV, SCA, OIC,
Centre de produits Fruits à pépins de table FUS
Centre de produits Cerises/pruneaux FUS
Comité Abricots FUS
Conférence des présidents UMS
Centre spécial Vente directe
OP Production FUS
Comité central FUS
CP Baies FUS
AD FUS
AD UMS
Commissions, groupes de travail, fonctions des membres de la FVPFL.

4.2 Collaboration régulière

La Fédération est appelée régulièrement à collaborer avec les instances cantonales et fédérales (SCA, Agroscope, l'OFAG) et les élus politiques, au niveau communal, cantonal, fédéral.

La FVPFL a collaboré à la réalisation de tâches déléguées par l'IFELV.

- la charte Abricot et la veille du respect de la Charte durant la saison
- Agrovina, la FVPFL a réalisé et conçu le stand en collaboration avec la FUS et le soutien financier de l'IFELV, via l'ordonnance sur la Promotion ; la marque Valais, sa promotion a été largement soutenue
- l'action Jeunes consommateurs, avec la distribution de la brochure "Les 4 saisons de la pomme" et de 8'000 kg de pommes aux élèves des écoles primaires
- la présentation des distributeurs aux élèves de 1ère année de 7 Cycles d'orientation et distribution de 4'000 pommes
- l'exposition itinérante auprès de 11 CO et distribution de 4'000 pommes.

En collaboration avec le Service cantonal de l'agriculture, les stations fédérales et les organisations faîtières, la FVPFL a participé à la commercialisation de fruits et légumes, l'élaboration de concepts de commercialisation, la définition des objectifs prioritaires en matière de programmes de recherche au niveau national, la définition et redéfinition de

la vision et stratégie de la FUS pour les 4 prochaines années; elle a suivi la mise en œuvre de la décision du Grand Conseil de février 2009, d'allouer une aide de 10 millions pour la reconversion et la modernisation des cultures de fruits et légumes 2010 – 2014.

Sa direction et ses représentants se sont également impliqués avec détermination sur des sujets d'actualités en tentant d'insuffler de nouvelles orientations et d'infléchir des positions parfois figées en matière d'orientation des marchés et donc de la mise en valeur des produits issus de nos membres.

Lors de séances régulières sur le suivi et le traitement des dossiers du secteur des Fruits et légumes, la plupart de ses membres participent activement aux divers Centres de Produits et Centres spéciaux des organes faitiers.

Par une participation active et constructive, ses représentants ont suggéré et apporté des solutions, en mettant en œuvre des groupes de travail et de réflexions, sous l'égide de l'IFELV, dans des domaines variés tels que :

4.2.1 Groupe de travail Industrie, sous l'égide de l'IFELV

La mise en valeur des sous produits (par exemple abricots de 3^{ème}) classe peut poser problèmes. Il apparaît que l'évolution des marchés et l'intérêt probable de l'agroalimentaire pour Swissness ouvrent de nouveaux horizons en matière de demande de produits semi-finis. Le groupe de travail constitué recherche ainsi des nouveaux produits, dans le secteur des fruits et légumes. Un mandat devrait être, dans un avenir proche, confié à la HES-SO afin par une étude de marché et analyse de l'existant en Valais, de proposer des solutions concrètes.

L'évolution de la branche fruits à cidre et des conséquences liées à la disparition du soutien étatique en matière d'exportation des excédents de concentrés a dynamisé le marché des jus de pommes, avec le soudain intérêt d'une mise en valeur directe de ses fruits. L'activité ainsi déployée a rencontré un écho favorable avec certains transformateurs valaisans qui mettent en marché sous la marque Valais des jus de fruits, en sollicitant des conditionneurs agroindustriels valaisans. D'autres réflexions en matière de transformation des pommes pour les cidreries, préalablement destinées au marché en Suisse orientale, se sont faites jour, avec l'annonce du rapatriement de volumes considérables de jus de pommes, par une entreprise nationale, active dans la fabrication et le conditionnement de boissons minérales.

Certaines initiatives de création de valeur ajoutée sont saluées. Elles sont à encourager. La FVPFL est en mesure, de par son tissu relationnel et ses compétences, d'apporter son expertise à tout producteur désireux de prospecter de nouveaux débouchés et autres canaux d'écoulement pour des produits labellisés et répondant aux trends du marché actuel.

4.2.2 Groupe de travail Réseau Qualité

Face aux exigences toujours croissantes des acheteurs et metteurs en marché, un groupe de travail issu des rangs du Centre Produits Abricot, intitulé *Réseau Qualité*, tente de qualifier et quantifier les critères Qualité souhaités et ce, à l'aide d'une analyse poly-sensorielle, suivie d'une dégustation par des panels de dégustateurs choisis dans divers centres commerciaux de Suisse. L'objectif, à savoir détermination de critères physico chimiques, dits caractères rhéologiques, est de prime importance. Déterminer en effet une teneur minimale unique, (par ex. teneur en brix) serait, à n'en pas douter, une mesure discriminatoire, faisant fi de toute autre caractéristique intervenant également dans l'obtention d'un produit dit de qualité.

Qualité, terme générique permettant d'apprécier un fruit, est la résultante d'un ensemble de paramètres qui ne saurait se réduire à la fixation d'un seul et unique critère.

Les travaux issus de ce groupe de travail, en étroite collaboration avec l'office cantonal et les Stations ACW les Fougères, se poursuivront en 2011. Ils devront infirmer ou confirmer ceux obtenus en 2010. Pour valider les premiers résultats, les facteurs temps et durée, pour garantir une certaine reproductibilité, sont essentiels.

Il sied de mentionner que d'autres Centres de produits de la FUS sont et/ou seront confrontés aussi à de tels impératifs et devront également s'immiscer dans de telles démarches. Ces Centres Produits devraient prendre langue avec les porteurs du projet Abricot ou du moins se concerter, afin d'éviter des dérapages douloureux, tels des dictats imposés par des pseudo-arguments!

4.2.3 Groupe de Travail Williams

Sous l'égide de l'IFELV, après enquête de la FVPFL sur la situation des vergers et cultures de poires Williams, il fut décidé de créer un groupe de travail et de réflexion, composé des acteurs de la filière, pour travailler sur l'avenir de cette culture, son renouvellement et son attrait pour susciter de nouvelles implantations.

Une première mesure incitative est l'augmentation graduelle, planifiée sur 4 ans, obtenue de la distillerie Morand SA, principal partenaire pour le prix producteur.

Le renouvellement des cultures par trop vieillissantes, exclu pour l'instant du nouveau programme de reconversion, pourrait être revu.

4.3 3^{ème} Correction du Rhône ADSA

La FVPFL assume le secrétariat de cette nouvelle association, constituée en décembre 2007. Les corrections du Rhône de ces 150 dernières années ont

rendu la plaine accessible à de nombreuses activités humaines. Un équilibre entre habitat, industrie, transports et agriculture s'est établi au cours du temps.

Depuis le début des années 2000, des travaux de planification, pour une troisième correction du Rhône, sont en cours, avec comme objectif principal une meilleure sécurité contre les crues. Le projet officiel R3 prévoit d'élargir grandement le lit du fleuve, pour que les eaux et les rives puissent accueillir une faune et une flore plus diversifiées qu'aujourd'hui. Le profit pour la nature restera cependant très limité en raison notamment du marnage dû aux installations hydroélectriques. En revanche, les cultures spéciales qui prospèrent aujourd'hui autour du fleuve seraient gravement touchées par un élargissement et perdraient les terres les plus fertiles.

A une époque où le sol arable se fait rare, il s'agit de le protéger au mieux, tout en garantissant un degré d'auto approvisionnement d'environ 60% et d'assurer cet approvisionnement par des produits de proximité.

En fin 2010, l'ADSA comptait 293 membres, provenant de tout horizon, en majorité du secteur agricole. Des associations faitières y ont également adhéré. Sur le plan administratif, le Comité exécutif a décidé de doter l'association d'une structure autonome, par la création d'un site internet, www.adsa-vs.ch et la tenue d'une comptabilité séparée de la FVPFL. Les cotisations ont été perçues pour le premier exercice, à savoir CHF 30.- / membre individuel et CHF 100.- pour les collectivités et/ou associations. L'ADSA bénéficie du soutien financier de l'IFELV (Interprofession des Fruits et Légumes du Valais) et celui de plusieurs organisations faitières professionnelles valaisannes.

4.4 Les activités 2010

Les activités se sont focalisées, avec le début des travaux prioritaires à Chippis, à Viège et la mise à l'enquête des travaux prioritaires à Sion, sur une communication accrue auprès des décideurs du Canton et de la Confédération, afin de tenter d'infléchir les orientations prises dans les choix et options arrêtées et retenues, à l'encontre des intérêts de la branche agricole.

4.4.1 Notre engagement reconnu

Le 11 février 2010, l'ADSA, par son comité, assisté des ingénieurs mandatés et défendant la variante approfondissement et élargissement modéré a eu l'opportunité de s'exprimer sur la 3ème Correction du Rhône, au cours d'un débat contradictoire avec les instances officielles et en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Jacques Melly devant un auditoire composé des membres Députés,-és du Groupe Alliance de Gauche, de citoyens de la Commune et des Environs, dont quelques agriculteurs à Riddes.

La tenue de cette rencontre débat, rencontre ouverte au public; l'excellente fréquentation et l'active participation à cette séance sont des preuves tangibles de l'intérêt majeur suscité, parfois passionnel, souvent émotionnel de ce dossier PA-R3.

Chaque partie a pu largement présenter son point de vue; le débat et les questions soulevées ensuite auront permis sans aucun doute à tout un chacun de se forger une opinion ou tout au moins de s'interroger sur la pertinence des interventions.

Les doutes exprimés par certains intervenants sur quelques incohérences du projet officiel, les aveux des représentants officiels « ce projet n'est pas un projet de revitalisation », citation, les craintes et désespoirs exprimés par des agriculteurs qui vont perdre leur outil de travail, nous confortent dans notre opinion de demander in fine au Gouvernement Valaisan :

◆ Une véritable Comparaison des deux Variantes, en toute objectivité, étant entendu que nous avons un souci commun, à savoir les enjeux sécuritaires.

◆ Une judicieuse utilisation des deniers publics avec un rapport coût/efficacité, dans le respect des principes d'un développement durable est aussi une de nos préoccupations.

Le dernier mot reviendra au Parlement cantonal, seul apte et habilité à adopter le projet dans sa version définitive.

4.4.2 Activités au Parlement cantonal

Par des informations régulières et soutenues, l'ADSA a suscité diverses réactions et postulats parlementaires ; le dossier devenu d'actualités de la ligne à haute tension projetée par Alpiq, par similitude, en regard des surfaces à nouveau hypothéquées et mangées par des projets plus ou moins légitimes, aura permis à l'ADSA de réaffirmer ses principes, tout en demandant l'opportunité d'enterrer cette ligne en digue du Rhône.

**«Ce crédit ne pourra être
utilisé que pour
l'acquisition de biens
immobiliers, hors zones
agricoles...»**

JACQUES MELLY
CONSEILLER D'ÉTAT

➤ Extrait NF ACHAT DE TERRES 16 JUIN 2010 Grand Conseil

Le parlement renonce à acheter des terres en zones agricoles, en refusant l'octroi de crédit supplémentaire pour cet usage; en automne, 2 postulats urgents sont acceptés par le Grand Conseil qui demandent expressément la comparaison des deux variantes ou du moins les résultats de l'analyse officielle.

Citation extrait du Postulat : » 7 septembre 2010.

Exigences des postulants: les postulants aimeraient des réponses claires et des actions de la part du Gouvernement en ce qui concerne les points suivants:

1) la comparaison détaillée des variantes des différentes études (élargissement systématique du Rhône contra abaissement du fond du fleuve combiné avec un élargissement du lit à l'intérieur des digues existantes) doit être remise aux parlementaires.

2) Les études des diverses communes bas-valaisannes (abaissement du fond du fleuve combiné avec un élargissement du lit à l'intérieur des digues existantes) doivent être examinées par des experts neutres, en intégrant les parties prenantes.

3) L'état d'élaboration des cartes des dangers et de leur force obligatoire jusqu'à la mise en œuvre des diverses mesures doit être publié?

Après des mois de préparation, avec le concours et l'aide des syndicats arboricoles, l'ADSA a conduit l'opération Balisage de la Plaine.

4.4.3 3ème Correction du Rhône: BALISAGE

Opération Balisage de la Plaine du Rhône, en apportant des éléments nouveaux au niveau fédéral, avec le renforcement de la législation sur l'aménagement des cours d'eau, les compensations des surfaces d'assolement deviennent t obligatoires.

L'ADSA balise les rives du Rhône, à l'aide de fanions de couleur jaune, à l'emplacement prévu par le projet officiel, sur le tracé de Chippis à Evionnaz.

4.4.4 Le droit fédéral relatif à la protection des eaux a changé

Les Chambres fédérales ont modifié la Loi sur la protection des eaux. La correction des cours d'eau devient la compétence exclusive des cantons. Lorsqu'ils prennent des mesures de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau, les cantons doivent désormais compenser les pertes de surfaces d'assolement qui sont les meilleures terres agricoles du pays.

Le projet d'élargissement du Rhône détruit 382 hectares de surfaces d'assolement, sans compensation. La 3^{ème} correction du Rhône n'est donc pas conforme au nouveau droit fédéral. Le canton du Valais doit modifier ce projet, soit en éliminant toute emprise sur les surfaces d'assolement, soit en compensant intégralement les pertes par la réaffectation en zone agricole de surfaces actuellement classées en zone à bâtir.

4.4.5 Plan d'aménagement 3ème correction du Rhône

Le Grand Conseil, les communes riveraines et les divers représentants des Producteurs, par les syndicats des producteurs, étaient invités lors d'une excursion le long des berges du Rhône, le mardi 7 décembre 2010, afin de constater de visu l'emprise du futur lit du Rhône sur les sols et le patrimoine foncier.

Spectaculaire, car par endroit les distances entre les poteaux à fanions jaunes, signalant les limites du futur lit du Rhône, atteignent une largeur parfois de 240 mètres, parfois de 300 mètres.

Il faut rappeler que 870 ha de terres seront perdus pour permettre la réalisation du projet tel que présenté actuellement, alors que l'ADSA lutte pour diminuer cette emprise et donc pour sauvegarder au maximum les bonnes terres agricoles, en présentant une variante moins dévoreuse, moins gourmande et moins pharaonique.

4.4.6 Besoins en surface 3ème Correction du Rhône selon projet officiel PA-R3

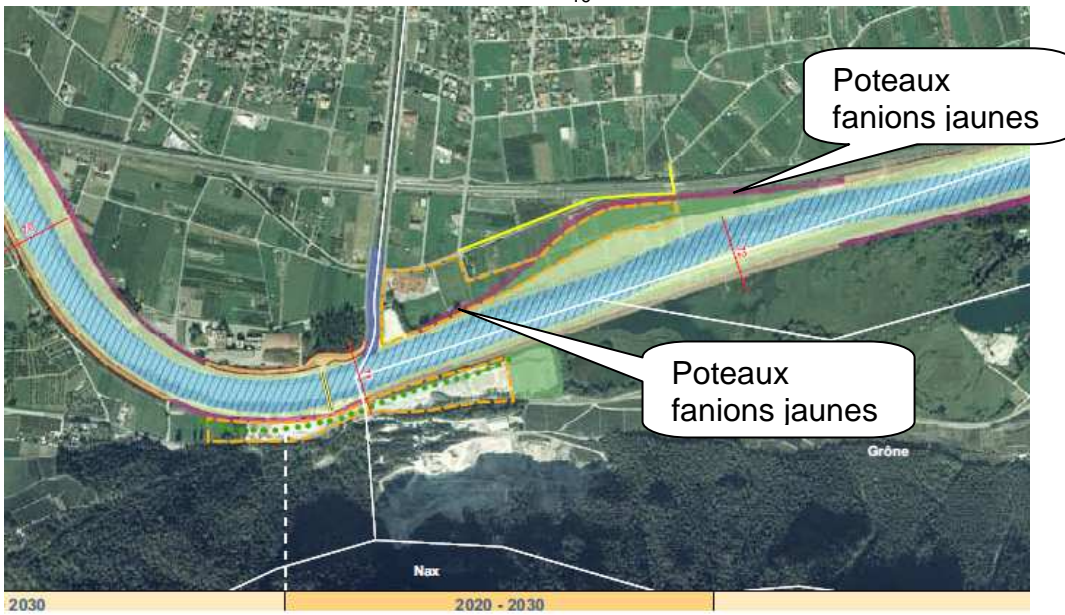
L'emprise actuelle du Rhône, sur un tracé de 205.3 km est de 1452 Ha; le projet futur demanderait une dotation supplémentaire de 870 Ha.

4.4.7 Projet ADSA: variante approfondissement et élargissement modéré du lit mineur

Le projet de l'ADSA, à savoir approfondissement et élargissement modérés, répond aux mêmes critères que le projet officiel R3 en termes de sécurité, capacité hydraulique, durabilité et robustesse, avec toutefois les caractéristiques suivantes: il est 3x plus rapide à son exécution, 3x moins cher et exige un minimum de terres à sacrifier.

Le projet consiste, en restant à l'intérieur des digues actuelles, à approfondir de 1 m le fond du lit mineur, à l'élargir de 10 m et à consolider les digues existantes.

L'ADSA, par cette opération, souhaite sensibiliser tout citoyen qui peut ainsi visualiser sur le terrain l'emprise réelle du projet officiel PA-R3.



St-Léonard, élargissement prévu, tracé violet, projet officiel PA-R3



Ardon, les Iles d'Ardon, Bey à l'Ane, élargissement prévu, projet officiel PA-R3

4.5 Accords de libre-échange ALEA position

Contre l'avis du Conseil fédéral et de l'Office fédéral de l'agriculture, le Conseil national a accepté l'initiative parlementaire Joder « Avenir de

l'agriculture Suisse ». Le Parlement se saisit ainsi de la question du libre- échange agricole.

Par 90 voix, contre 83, et 3 abstentions le Conseil national a accepté l'initiative parlementaire Joder. Cette initiative demande un débat parlementaire sur l'arrêt des négociations liées à l'accord de libre- échange agricole avec l'Union européenne. D'autre part, elle demande que les interventions parlementaires 08.457 (Bourgeois) « Souveraineté alimentaire », 08.3260 (Lang) « Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base », 08.3263 (Thorens Goumaz) « Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre- échange » et 08.3194 (Von Siebenthal) « Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agraire 2015 » soient mises en œuvre.

Par sa décision, le Conseil national signale qu'il attache une grande importance à la question de la sécurité d'approvisionnement. L'Association Suisse pour un Secteur Agroalimentaire Fort (ASSAF- Suisse), dont la filière fruits et légumes est membre, salue cette décision du Conseil national qui a entendu l'Association Suisse pour un Secteur Agroalimentaire Fort (ASSAF- Suisse) et les préoccupations de la profession. Elle considère que c'est une victoire d'étape qui doit conduire à l'abandon des négociations sur un accord de libre-échange avec l'UE. Le Conseil fédéral doit prendre connaissance de la volonté démocratique des parlementaires et cesser sa course vers une libéralisation effrénée des marchés des produits agricoles.

L'Association Suisse pour un Secteur Agroalimentaire Fort (ASSAF- Suisse) s'engage pour une agriculture suisse productive de denrées alimentaires de qualité et une industrie agroalimentaire forte. Elle lutte contre un démantèlement complet et rapide du tarif douanier relatif aux produits agroalimentaires dans le cadre d'un accord de libre- échange avec l'UE. Elle soutient la suppression des obstacles non- tarifaires.

Citation communiqué de Presse Lausanne, le 14 décembre 2010

Il convient de rappeler en matière de distorsion, l'UE n'est pas en reste : grâce aux innombrables subventions distribuées par l'UE, l'agriculture et l'industrie de transformation européennes bénéficient d'un taux de financement pouvant atteindre 50 à 80% des investissements réalisés. Et pourtant l'économie fruitière de l'UE se trouve souvent confrontée à des prix ne couvrant pas les coûts.

4.5.1 La position réaffirmée de la FUS est la suivante :

Nous nous opposons à un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE. A notre avis, il serait plus judicieux de faire des concessions ponctuelles et soutenables, en invoquant la clause évolutive dans le cadre des accords bilatéraux II.

Si un accord de libre-échange et toutefois conclu, nous demandons que les fruits frais et les fruits transformés en soient exclus.

Si cela s'avérait également impossible, nous exigerons des paiements compensatoires durables pour contrebalancer les inévitables pertes de revenus qui en découleraient.

(Confer Rappel Position de la Fruit-Union Suisse, extrait)

4.6 Contrôle Pulvérisateurs

Les contrôles se sont déroulés au printemps, en un temps record. Les utilisateurs ont été rendus attentifs aux diverses prescriptions et exigences modifiées, entrant en vigueur de suite ou, pour certaines, avec un délai transitoire. Quelques appareils devront par conséquent être à nouveau présentés en 2011.

Tableau Contrôle Pulvérisateurs

Contrôle	nombre
Pulvérisateurs	59
Barres de traitements	7

4.7 Variétés protégées

La gestion, encaissement des royalties pour le propriétaire et gestion des contrats.

Quelques 40'000 kgs, essentiellement pour Golden Orange et Gala rosa, ont été pris en compte pour la ristourne des variétés protégées.

***Note de la rédaction :** du fait du retard accumulé pour certains décomptes, il n'a pas été possible de les intégrer dans le présent rapport*

4.8 Site internet de la Fédération

Informations pour les producteurs et informations tout public

Des informations techniques pour le producteur sont disponibles en continu au secrétariat. Notre répertoire de brochures, livres et revues est encore appelé à s'élargir dans le futur. Le petit matériel technique, tel que calibres, matériel technique, équilifruits, est à disposition pour le producteur, de même que les

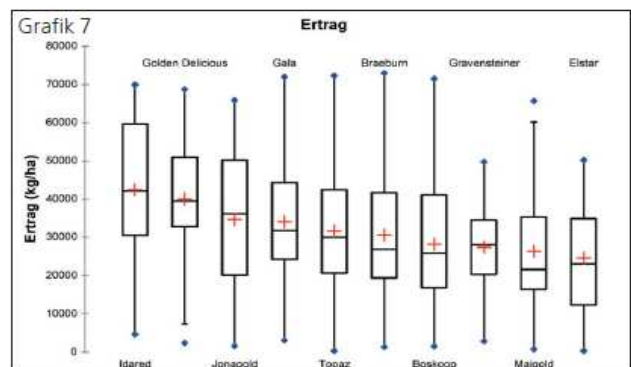
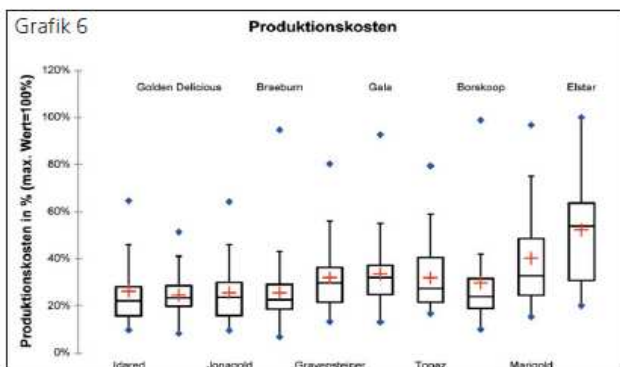
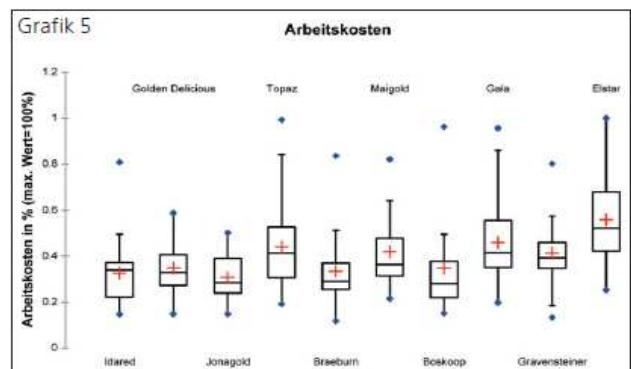
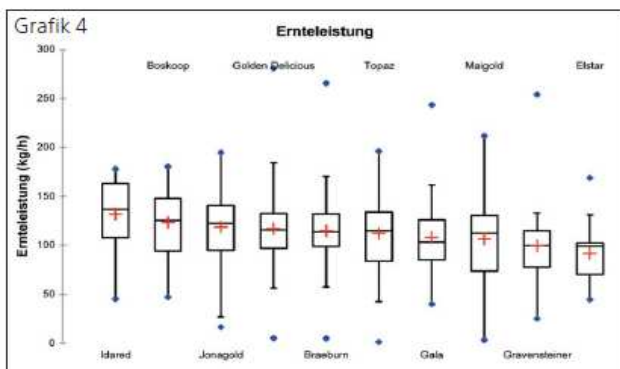
documents pour la production sous PER: cahier des champs arboriculture, bilan de fumure, listes phytosanitaires 2009.

4.9 Statistique de la production

L'IFELV assume la récolte et la mise en valeur des données statistiques pour la production valaisanne. Ces données sont destinées aux prévisions de récolte et permettent une optimisation des volumes à mettre en marché, participation à l'élaboration des prévisions, au suivi des surfaces, de leur modification, etc. Les producteurs et leur direction, par leur disponibilité et coopération, ont saisi l'enjeu de ce travail de collation des données (estimation de récolte, recensements abricots, légumes).

■ Arbokost Beerenkost

Sous la direction d'Agroscope Changins-Wädenswil, plusieurs producteurs valaisans collaborent à un groupe de travail qui fournit les bases pour les modèles de calcul nommés Arbokost. Ces modèles, disponibles sur Internet, permettent au producteur de comparer les coûts et les revenus de ses cultures à la moyenne suisse. Ils existent notamment pour les abricots (en coteau et en plaine), pommes, poires, pruneaux et cerises. Les modèles prennent en charge toute la durée de vie de la culture, de la plantation jusqu'à l'arrachage. Ils fournissent ainsi un outil intéressant et réaliste pour les projections et calculs de rentabilité. Il faut toutefois relativiser les résultats obtenus, car la représentativité (soit le nombre d'exploitations recensées dans l'échantillonnage) reste trop modeste pour tirer des conclusions assurées, statistiquement parlant.



- Graph.4 traduction : productivité Récolte kg/heure diverses Variétés
- Graph. 5 coût main d'œuvre en % de la valeur max.
- Graph.6 coûts de production en % de la valeur max.
- Graph.7 Rendement kg/ ha

4.10 Beerenkost

Un nouvel instrument qui permet des calculations pour les cultures en place de fraises et d'arbustes à baies, d'effectuer des projections pour la planification de nouvelles cultures, ainsi que de calculer des marges brutes et enfin de comparer avec des valeurs de référence, a été présenté en décembre 2010 à Marcelin Morges par Agridea.

Cet outil comble une lacune, car pour l'instant il était uniquement disponible pour les fruits à pépins et à noyaux.

4.11 Commandes groupées et matériel publicitaire

Sur demande de ses membres, la Fédération organise des commandes groupées et négocie ainsi des rabais intéressants. Des propositions (matériel, équipement, ...) peuvent être adressées au secrétariat. Nous encourageons les producteurs à utiliser encore plus cette possibilité dans le futur.

La FVPFL est intervenue auprès de l'OFAG, afin de permettre l'importation de plants à tarifs douaniers réduits, suite à la problématique du Feu bactérien ; un dossier Exportation a de même fait l'objet d'une présentation, à l'initiative de l'IFELV. Les réponses données laissent peu d'espoir pour un soutien à l'exportation de fruits.

Au chapitre communication et promotion, le secrétariat peut, sur demande, mettre à disposition de ses membres, mais aussi de prescripteurs, écoles, enseignants, consommateurs, des dépliants par produits (pommes, poires, abricots, fraises), des rotaires, posters et autre matériel publicitaire disponible.

4.12 Information pour les producteurs et consommateurs

Durant l'exercice, la FVPFL par des mailings et envois ciblés, a tenu régulièrement ses membres informés, soit en les invitant à des séances et/ou à des présentations professionnelles, des présentations dans leur secteurs d'activités, sur des thèmes d'actualités, légumes ou fruits.

A plusieurs reprises, nous avons été confrontés à des consommateurs sur la qualité des fruits et légumes. En particulier l'abricot a été sujet à plusieurs remarques. Nous y avons répondu, en accord avec nos partenaires des commerces. Quel que soit le canal de vente, la FVPFL demande aux vendeurs de respecter les normes courantes de qualité.

4.13 Charte Abricots

Des collaborateurs de la FVPFL participent à cette action.

L'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV) a renouvelé cette année, avec l'aide du canton, sa contribution en vue d'améliorer la qualité des abricots vendus aux bords des routes et dans les kiosques. Elle a reconduit la charte qu'elle a proposée à la signature volontaire de l'exploitant du point de vente situé sur territoire valaisan.

La charte avait pour objectif de déterminer les exigences officielles ou reconnues auxquelles doivent répondre les abricots commercialisés en vente directe.

L'IFELV a donc à nouveau mis en place un organe de contrôle de la qualité. Des dispositions pour le contrôle et un protocole de contrôle ont également été établis.

Un panneau « Abricot du Valais – Contrat confiance » était remis à l'exploitant du point de vente qui signait, de manière volontaire, cette charte, acceptant ainsi un contrôle de qualité. En cas de non-respect répété des exigences, le panneau lui était retiré.



KIOSQUES À FRUITS

Un œil sur l'abricot

Même au bord des routes, on ne vend pas des abricots à la sauvette. Les exploitants de kiosque signataires de la charte de la qualité font l'objet de contrôles réguliers, histoire de garantir la qualité. Notre enquête dans les pas du contrôleur officiel...19

Tiré ART.NF 30 JUILLET 2010

Sur quelques 130 kiosques recensés

39 kiosques ont été régulièrement contrôlés

Le nombre de contrôles

Les kiosques contrôlés ont en moyenne fait l'objet de plus de 5 visites portant sur le contrôle de la qualité des abricots vendus.

Le contrôle de la qualité

Le tableau ci-après, extrait des protocoles de contrôles, mentionne

- les éléments généraux
- les critères de qualité pour les classes I, II et les fruits qualité ménage qui ont fait l'objet d'une appréciation lors des contrôles.

L'échelle d'appréciation était la suivante :

5	très bon
4	bon
3	suffisant
2	insuffisant
1	mauvais

Appréciation moyenne								
Aspects généraux				Cat. I		Cat. II		Fruits ménage
Aspect des fruits	Appréciation			Contenu	Défauts	Contenu	Défauts	Aspect des fruits
propres, mûrs, développés, coloration	Maturité	Appréciation générale du point de vente		Homogénéité du contenu	exempt (< 1 cm / 0,5 cm ²)	Homogénéité du contenu	exempt (< 2 cm / 1 cm ²)	aptes à la consommation / transformation
2010	4.69	4.66	4.35	4.6	4.53	4.31	4.1	
2009	4.87	4.68	4.30	4.67	4.40	5.00	5.00	4.59
2008	4.93	4.94	4.20	4.85	4.23	5.00	4.00	4.50

L'aspect général des fruits est bon à très bon.

La maturité des fruits est jugée bonne

L'appréciation portée sur les points de vente, avec 4.35 est également bonne. le contrôle, par son effet vulgarisateur a joué un rôle essentiel dans la qualité des fruits et des points de vente.

L'homogénéité des fruits offerts est bonne avec 4.6.

Les appréciations globalement positives portées à l'ensemble des rubriques sont en partie dues à l'activité de motivation à respecter les exigences de qualité et, au besoin, par celle de vulgarisateur qu'a menée le contrôleur ; il a joué ainsi un rôle essentiel dans la qualité des fruits de ces points de vente.

Veille des Prix

	Cl. I		Cl. II		Cl. Ménage	
	moyenne	écart	moyenne	écart	moyenne	écart
Nouvelles variétés	6.54	5.00	4.82	5.00	3.26	2.50
Luizet	5.58	3.00	3.65	1.50	3.42	1.00

Les écarts pratiqués dans les prix des abricots de classe I sont importants. Mais ils sont aussi le reflet de la qualité du produit proposé. (*Extrait rapport IFELV 2010*)

4.14 Action Jeunes Consommateurs :

Cette action s'est concrétisée par les faits suivants :

- Gestion des 22 distributeurs en place
- Présentation du distributeur aux élèves de 1 CO dans le Valais francophone et distribution de 522 pommes
- Exposition itinérante auprès de 6 CO du Valais francophone et de 9 CO dans le Valais germanophone et distribution de 10'062 pommes
- Distribution de 372 brochures en allemand «Les 4 saisons de la pomme» et distribution de près de 1'620 pommes pour 372 élèves des écoles primaires
- Présence à diverses manifestations dans des cycles d'orientation et écoles primaires

	DECEMBRE 2009 - NOVEMBRE 2010		
	Nbre total de pommes consommées	Nbre d'élèves	Nbre pomme / élève / semaine
CO Brig-Glis	3'678	528	0.19
CO Châble	2'794	251	0.30
CO Collombey	4'732	348	0.36
CO Conthey	3'123	615	0.14
CO Euseigne	3'471	160	0.58
CO Montana	4'723	336	0.38
CO Monthey	5'192	489	0.28
CO Naters	2'159	251	0.23
CO Orsières	2'917	198	0.39
CO Savièse	2'430	166	0.39
CO St-Maurice	2'838	388	0.20
CO Sierre Liddes	1'977	228	0.23
CO Viège	4'329	402	0.29
CO Vouvy	3'855	321	0.32
ESC Martigny	3'188	213	0.40
ESC Monthey	2'314	185	0.33
ESC Sion	2'662	340	0.21
Coll Creusets	7'052	580	0.33
Coll Planta	5'480	477	0.31
Coll St.Maurice	11'498	537	0.57
Total ét. scol.	80411	7013	0.32

La consommation moyenne par élève et par semaine est de 0,32 pomme.

Les CO de

- Conthey (0,14)
 - Brig/Glis (0,19)
- occupent les dernières places.

La palme revient à

- Euseigne (0,58), suivi de
- St.-Maurice (0,57) et
- Martigny (0,40)

Source Statistiques IFELV 2010

4.15 Autres prestations pour les Membres

La FVPFL est en mesure, comme organe faîtière, de servir d'intermédiaire à des prestataires de service de toute nature. En 2010, elle s'est occupée de transmettre des offres pouvant intéresser des producteurs dans le domaine des Assurances sociales. Avec plus de 300 membres, de par sa taille, elle peut servir de plateforme d'échange, en offrant aux fournisseurs d'intrants un réseau au potentiel élevé ; ces informations et possibilités offertes ont rencontré un franc succès auprès de la branche.

4.16 Assemblée générale ordinaire 2009 Agrol /Granges mars 2009

4.16.1 Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mars 2010 Centre fruitier Agrol à Granges/Sierre à 17.00 h

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le président Pierre Carron ouvre l'assemblée à 17h00 en souhaitant la bienvenue aux membres et à tous les participants. Il salue les invités et les médias. Les personnes présentes observent une minute de silence en mémoire des membres disparus.

Le président remercie les sponsors cités sur la plaquette éditée. Grâce à leur générosité, l'assemblée peut se dérouler sous les meilleurs auspices. Il associe à ces remerciements le GMARS, Groupement des maraichers et arboriculteurs de la région sierroise, par son président Bertrand Caloz pour la parfaite organisation de cette manifestation et le soin particulier apporté à la décoration de la salle.

*Les **médias** qui font l'honneur de leur présence sont aussi salués. Diverses personnes se sont excusées, dont Messieurs les Conseillers d'Etat Jean-Michel Cina et Jacques Melly; nous les en remercions.*

*Les **invités** sont particulièrement salués, au premier chef le représentant de la Municipalité, le Conseiller Communal, Monsieur Patric Bérod qui en quelques mots brosse un portrait exhaustif de la Cité du Soleil, en rappelant son bilinguisme, ses structures d'accueil et d'hébergement, sans omettre la fondation Château Villa dont la réputation comme Haut lieu de la gastronomie et du Terroir valaisan n'est plus à faire.*

La commune de Sierre, est remerciée pour l'apéritif offert, qui sera servi à l'issue des délibérations statutaires. Monsieur le représentant de la Commune de SIERRE, Patrick Bérod, AGROL et ses partenaires, à savoir Fenaco et Geiser se feront un plaisir d'offrir l'apéritif.

Il est constaté que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée dans les délais statutaires et qu'elle peut valablement délibérer; elle est déclarée officiellement ouverte.

*L'**ordre du jour** et les comptes 2009 ont été envoyés à tous les membres par courrier, avec la convocation. Le procès-verbal de l'AG 2008 et le budget 2010 sont à disposition à l'entrée. Dans le délai imparti, de 14 jours au plus tard avant l'assemblée, aucune proposition n'a été adressée. L'ordre du jour est mis en discussion.*

Il n'y a pas de remarque. L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

MM Antoine Bétrisey et Nicolas Luisier sont nommés scrutateurs. Ceux-ci déclarent accepter ce mandat.

2. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MARS 2009

LE PROCÈS-VERBAL, ENVOYÉ À CHAQUE MEMBRE AVEC LA CONVOCATION, EST ACCEPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

3. RAPPORTS DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Ces rapports font état de la situation qui a prévalu durant l'exercice sous revue. Ils relatent les actualités du moment, qui ne manquent pas de créer quelques soucis au sein de la profession. L'importance du secteur fruits et légumes est mis en exergue, non sans rappeler l'évolution qu'il subit, mais en faisant front et en adaptant ses structures de production ;

La faculté d'adaptation et l'attitude résolument offensive de ses producteurs est relevée. La politique fédérale agricole, en prônant une libéralisation à outrance ne facilite guère la tâche des professionnels soumis à une forte concurrence et à une pression constante sur les prix.

Le président se plaint à relever l'entrée en vigueur du programme de reconversion 2010-14, en reconnaissant l'engagement du Parlement Cantonal, de même que les offices cantonaux et le service cde l'agriculture qui ont porté ce programme de reconversion.

Au chapitre des activités de la FVPFL, divers dossiers ont accaparé la direction. Dans un contexte économique difficile, le secteur n'échappe pas à la règle et subit un tassement des prix.

Le Comité de la FVPFL s'y est impliqué et a dû s'investir dans le traitement et l'examen de dossiers toujours plus complexes ; il a pris position sur divers objets soumis en procédure de consultation.

L'ADSA, gérée par la FVPFL a déployé une intense activité en organisant des débats contradictoires et des conférences de presse pour les médias notamment.

Ces rapports se terminent en adressant des remerciements aux membres et comité pour leur soutien lors de l'exercice sous revue.

4. COMPTES DE L'EXERCICE 2009 – BUDGET 2010

Les Comptes, présentés par M. Alphonse Jacquier, sont conformes au budget, ils présentent un solde négatif de CHF 2'203.50.-, avec un total des produits de CHF 215'537.75- pour des dépenses de CHF 226'741.25 et une dissolution d'une provision de chfrs -9'000.-

Les écarts constatés sont dus pour l'essentiel aux investissements consentis pour SwissGAP et à des entrées inférieures aux prévisions.

Le bilan ascende à CHF 210'668.30 -, pour un capital de CHF -153'233.10

Le budget 2010 présente un résultat équilibré pour un total de charges de CHF 232'550.- et de recettes, de CHF 232'200 -, l'augmentation significative provient de la rubrique prestations de service en raison de la poursuite des travaux de certification et de contrôles de SwissGAP.

Les comptes 2009 et le budget 2010 sont mis en discussion. Cette présentation ne suscite pas de remarques particulières.

5. RAPPORTS DES VERIFICATEURS

Les vérificateurs de comptes, MM. Pierre Haefliger et Antoine Betrisey présentent leur rapport qui conclut à la bonne tenue des comptes, les pièces présentées reflètent l'exactitude de ceux.-ci ; ils recommandent à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge aux organes responsables.

6. APPROBATION DES RAPPORTS, DES COMPTES ET DU BUDGET

Le président propose d'approuver les rapports, les comptes et le budget en bloc. S'il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire, de passer au vote.

Les membres qui acceptent les rapports 2009, les comptes 2009, le budget 2010 et le rapport des vérificateurs et d'en donner décharge aux Comités, sont priés de se déclarer par main levée.

Les rapports 2009, les comptes 2009, le budget 2010 et le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

7. DECHARGE AU COMITE ET A L'ORGANE DE CONTROLE

L'ASSEMBLÉE PAR VOTE À MAIN LEVÉE DONNE DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES.

8. NOMINATIONS DE L'ORGANE DE CONTROLE

SELON LES STATUTS, L'ORGANE DE CONTROLE DOIT ETRE ELU CHAQUE ANNEE PAR L'AG. IL SE COMPOSE DE DEUX VERIFICATEURS ET D'UN SUPPLEANT, SOIT MESSIEURS PIERRE HAEFLIGER, 1^{ER} REVISEUR, ANTOINE BETRISEY, 2^{EME} REVISEUR ET PAUL-EMILE BRUCHEZ, SUPPLEANT.

A l'unanimité, l'assemblée les reconduit.

9. NOMINATIONS NOUVEAUX MEMBRES ET DEMISSIONS ET REMERCIEMENTS

NOUVEAUX MEMBRES: NOUS AVONS 5 NOUVEAUX MEMBRES; IL S'AGIT DE

Nouvelles candidatures pour CULTIVAL 2009

Boson	<i>Roland</i>	1926	<i>Fully</i>
Clerc	<i>Vincent</i>	1994	<i>Aproz</i>
Huser	<i>Benoît</i>	1963	<i>Vétroz</i>
Rückli	<i>Peter</i>	3952	<i>Susten</i>
Zapellaz	<i>Alain & Emilie</i>	3966	<i>Chalais</i>

Le comité propose à l'assemblée générale d'admettre ces personnes comme membres de la Fédération. Cette proposition est acceptée. Un souhait de bienvenue leur est adressé.

CES CANDIDATURES SONT ACCEPTEES A L'UNANIMITE.

DEMISSIONS:

La FVPFL dénombreait 341 MEMBRES en 2008 :

IL S'AGIT DES PERSONNES SUIVANTES

Enregistrement des démissions de CULTIVAL 2009

Nom	Prénom	NPA	Localité
Angeloz	<i>Claude</i>	3957	Grône
Bender	<i>Raphy</i>	1926	Fully
Carron-Dorsaz	<i>Gérald</i>	1926	Fully
Delaloye	<i>Jacqueline</i>	1908	Riddes
Devène	<i>Gérard</i>	1994	Fey
Ferrin	<i>Michel</i>	1897	Le Bouveret
Fontannaz	<i>Jean-Charles</i>	1963	Vétroz
Fournier	<i>Jean-Yves</i>	1991	Baar
Ganzerla	<i>Gilberte</i>	1908	Riddes
Gollut	<i>Jean-Blaise</i>	1913	Saillon
Lörtscher-Reuse	<i>Daniel</i>	1907	Saxon

Luisier	<i>Marie-Etienne</i>	1926	<i>Fully</i>
Mariéthoz	<i>Fernand</i>	1996	<i>Nendaz</i>
Michellod	<i>Patrick</i>	1907	<i>Saxon</i>
Morand	<i>Georges</i>	1907	<i>Saxon</i>
Morard-Ray	<i>Armand</i>	1966	<i>Ayent</i>
Pinet	<i>Claude-Alain</i>	1926	<i>Fully</i>
Schurmann	<i>Armand</i>	1897	<i>Les Evouettes</i>
Zufferey	<i>André-Charles</i>	1958	<i>St-Léonard</i>

19 membres ont fait part de leur intention de démissionner. Pour certains il s'agit de remise de leur exploitation pour raison d'âge.

LE VICE-PRESIDENT DE LA FEDERATION, MONSIEUR CHRISTOPHE RIQUEN REMERCIE LES MEMBRES SORTANTS POUR LEUR ENGAGEMENT ET FELICITENT LES NOUVEAUX VENUS.

Liste des élèves en phase terminale à Châteauneuf en arboriculture / culture maraîchère

IL FELICITE EN PARTICULIER MONSIEUR CHRISTOPHE HUSER, PRESENT ET LUI REITERE SES VŒUX DE SUCCES POUR SON AVENIR DANS CETTE NOUVELLE PROFESSION

Mademoiselle	CRETZAZ	Bérangère	d'Emanuel Vouillamoz	1918 La Tzoumaz
Monsieur	HUSER	Benoît	de Stéphane	1963 Vétroz
Mademoiselle	MARET	Marilou	de François	1966 Ayent
Monsieur	METRAILLER	Romain	de Régis	1997 Haute-Nendaz
Monsieur	OGUEY	Jérémy	d'Olivier	1897 Le Bouveret
Mademoiselle	PINTILIE	Laura Claudia	de Gheorghe	1951 Sion
Monsieur	ROH	Florent	d'Emmanuel	1965 Savièse
Monsieur	ZUFFEREY	Léonard	de Georges	1950 Sion

La relève représente un défi dans notre secteur. Les perspectives économiques ne sont pas toujours très motivantes pour un jeune qui souhaite se lancer dans l'agriculture. Il est réjouissant de voir émerger des jeunes fraîchement formés dans notre métier. En guise de bienvenue, un bon cadeau leur sera envoyé.

10. FIXATION DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

LE COMITE PROPOSE DE CONTINUER AVEC LE TOURNUS HABITUEL ; UNE PROPOSITION POUR L'ORGANISATION DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE EMANE DU SYNDICAT DE CHARRAT, SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-NOËL MORET.

Il est prévu de réaliser une assemblée commune avec l'IFELV.

L'assemblée accepte cette proposition par applaudissement.

Les producteurs du Syndicat sont d'ores et déjà remerciés pour leur disponibilité, permettant de perpétuer la tradition du tournus.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

MONSIEUR LE DEPUTE ALBERT NOËL PITTELOUD SE PLAINT A RAPPELER QUE LA VARIANTE PROPOSEE PAR L'ADSA SOIT UN APPROFONDISSEMENT MODERE EST LA MEILLEURE SOLUTION, CAR ELLE PRESENTE TOUS LES ATOUTS ET REpond AUX CRITERES MAJEURS ET PRIORITAIRES, Y.C. LA SECURITE ; ELLE ASSURE LA CRUE MILLENIALE !

◆ *INTERVENTION DE L'UMS :*

LE DIRECTEUR M. NICOLAS FELLAY DRESSE UN PORTRAIT EXHAUSTIF DE L'ANNEE LEGUMIERE, EN RAPPELANT NOTAMMENT L'ENGAGEMENT DE L'UMS POUR LE MAINTIEN D'UN NIVEAU ELEVE DU TAUX D'APPROVISIONNEMENT EN SUISSE., EN SOUTENANT L'INITIATIVE PRONEE PAR LE NOUVEAU PRESIDENT M.GERMANN HANNES SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE.

UNE ENQUETE RECENTE SUR LA STRUCTURE DES PRIX FINAUX DES PRODUITS DU SECTEUR A PERMIS DE CLARIFIER ET DE MIEUX CERNER LES MARGES BENEFICIAIRES DES DIVERS ACTEURS DE CETTE FILIERE , AVEC L'ARRIVEE SUR LE MARCHE HELVETIQUE DES HARD DISCOUNTER.

CETTE STRUCTURE ET FORMATION DES PRIX EXPLIQUENT EN PARTIE LA NERVOSITE QUI A REGNE SUR LE FRONT DE VENTE ET EN AMONT LA PRESSION EXERCEE LORS DE LA FIXATION DES PRIX INDICATIFS ET REALISES AU FINAL.

LES NOUVEAUX CONCEPTS ET PLATEFORME, TELS QUE NEMIFRI ET COOP FORTE, (PARTICIPATION DE TOUS LES FOURNISSEURS AGREES) ONT CREE SANS CONTESTE UN DESEQUILIBRE AU SEIN DE LA BRANCHE, L'APPROCHE PROXIMITE NE FAVORISANT GUERE LES ZONES DE PRODUCTION DECENTRALISEES.

◆ FUS

Monsieur Georg Bregy fait état de résultats encourageants pour la filière des Fruits, avec un maintien des prix indicatifs, mais avec une participation des producteurs aux frais d'encavage.

L'année fut difficile pour les fruits à cidre avec la disparition des aides fédérales pour l'exportation des concentrés, d'où introduction d'une retenue aux producteurs. Il convient d'assurer la stabilité des prix et d'adapter l'offre à la demande.

En matière de communication, » Barry et Hans » rencontre un franc succès, cette campagne s'est vue décerner de nombreux prix d'excellence, elle se maintiendra encore l'année prochaine avec un budget conséquent et sera étendue à d'autres produits.

Dans les divers, M. Pascal Felley rappelle que seul un juste équilibre entre l'offre et la demande sera le garant pour l'obtention de prix équitables ; il fait part de ses inquiétudes quant aux stocks qui se situent à un niveau élevé.

Le président peut mettre un terme à l'assemblée, sans omettre de réitérer ses remerciements, ses sentiments personnels de gratitude à l'adresse des partenaires, des administrations fédérales et cantonales, des Stations fédérales et cantonales, des membres, des contrôleurs, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et motivation.

Sont également remerciés les membres du comité et le directeur qui s'investissent fortement pour les intérêts des producteurs et de la production valaisanne.

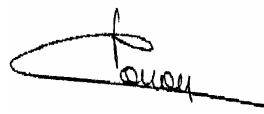
L'assemblée générale, portant sur l'exercice 2009 est ainsi close.

◆ GMARS

Monsieur Bertrand Caloz, président du GMARS et coorganisateur de cette journée clôt la partie officielle non sans réitérer ses remerciements à la Commune de Sierre et aux Partenaires, à savoir Agrol/Fenaco et Geiser, il invite les participants à l'apéritif puis au repas servi dans la salle adjacente.

Le président

le directeur



Pierre Carron

Alphonse Jacquier

Conthey, février 2011

4.17 Situation de la qualité des Membres

	31.12.10	31.12.2009
Membres	296	312
Démissions	18	19
Admissions	2	4
Producteurs biologiques		12

4.17.1.1 Démissions

18 membres pour raisons diverses, cessation et/ou reprises d'exploitations ont fait part de leur volonté de démissionner ; ces membres sortants sont remerciés pour leur engagement, certains membres de longue date.

Nom	Prénom	NPA	Localité
Bruchez	André-Marcel	1907	Saxon
Burket	Elisabeth & Paul	1968	Mase
Cretton	Danielle & Robert	1906	Charrat
Delaloye	Antoine	1908	Riddes
Domaine Gd lles	Rheile	1896	Vouvry
Dorsaz	Pascal	1926	Fully
Fraisier-Thurre	Charles-Albert	1908	Riddes
Héritier	Pierre-André	1965	Savièse
Mariéthoz	Jean-Louis	1994	Aproz
Mariéthoz	Jimmy	1025	St-Sulpice
Melly	François	1903	Collonges
Melly	Alain	1903	Collonges
Morand	Bernard	1926	Fully
Morand	Marin	1926	Fully
Morath	Henri	1967	Bramois
Ribordy	Jean-Jacques	1934	Saillon
Roserens	Paul	1906	Charrat
Solioz-Walpen	Inès	1967	Bramois

4.17.1.2 Nouveaux Membres 2010

2 nouveaux membres ont souhaité rallier la Fédération.

31.05.2010	Lacomoff	Frères	1906	Charrat
08.02.2011	Grünenfelder	Sébastien	1987	Hérémece

4.17.1.3 Formation

La relève demeure un souci permanent ; le manque d'attractivité et d'attrait pour la filière arboricole, pour de multiples raisons, se traduit par de faibles effectifs en première année à l'Ecole Cantonale d'agriculture. Il s'agit de redorer cette

profession, de mieux communiquer ces atouts et en fait de valoriser un métier polyvalent, en contact permanent avec la nature. Les élèves en classe terminale sont invités à notre assemblée générale. Ils ont ainsi l'occasion d'entrer dans le monde professionnel, pour certains ces premiers contacts sont importants et vont guider et peut-être décider leur choix et orientation future.

L'année 2010 voit également des jeunes Valaisans obtenir leur brevet fédéral. Une candidate obtient de plus et réussit avec succès la maîtrise fédérale en Arboriculture.

A l'heure parfois de doutes et d'incertitude, l'engagement de ces jeunes professionnels mérite notre reconnaissance et nous ne pouvons que les féliciter. Le métier d'arboriculteur exige en effet et présuppose un sérieux bagage technique, afin de maîtriser au mieux tous les arcanes de la profession. Il faut remonter à 2006 pour trouver des lauréats arboriculteurs romands, qui plus est, trois valaisans.! Fait rarissime, il convient de s'en réjouir !

Liste des élèves valaisans en classe terminale, (Fournie par l'ECA)

Genre	NOM	PRENOM	LOCALITE	remarque
Mademoiselle	ANGELOZ	Cédine	3979 Grône	CFC
Monsieur	BRUCHEZ	Théobald	1913 Saillon	CFC
Monsieur	DAYER	Valentin	1950 Sion	CFC
Monsieur	DORSAZ	Pierre	1926 Fully	CFC
Monsieur	ODDIN	Alexandre	1966 Ayent	CFC
Monsieur	CARRON	Moise	1926 Fully	Brevet
Monsieur	GAY	Clément	1913 Saillon	Brevet
Monsieur	BIANCO	Raphaél	1975 St- Severin/CONTHEY	Brevet
Mademoiselle	DESFAYES	Aline	1912Leytron	Maitrise

4.18 Organe de révision

L'organe de révision en fonction est :

Pierre Haefliger 1er réviseur, Antoine Betrisey, 2ème réviseur, et Paul-Emile Bruchez, suppléant.

4.19 Comité

Carron Pierre, Fully	président
Riquen Christophe, Ardon	vice-président
Bovier Michel, Nendaz	
Caloz Bertrand, Sierre	
Dorsaz Pierre, Riddes	Nommé en 2009
Gaillard Fabrice, Charrat	
Moret Xavier, Martigny	
Samuel Granges, Fully	Nommé en 2009
Vouillamoz Frédéric, Saxon	

4.19.1 Séances

En 2010, le comité directeur s'est réuni à 12 reprises. Les sujets mentionnés dans ce rapport d'activités ont en général été approfondis au sein du comité. La suite du travail a été entreprise avec l'appui du comité et dans le respect des décisions.

Les sujets qui ont le plus occupé le comité sont les marchés des fruits et légumes, et leur commercialisation.

4.19.2 Activités du bureau des Contrôles, suivi :

Pour la 1^{ère} fois, la FVPFL a procédé à l'encaissement des frais de contrôle, par facturation des contrôles effectués chaque 3 ans pour SwissGAP et Suisse

garantie. Le comité a été régulièrement informé de l'évolution de ce dossier sensible.

En participant activement aux diverses manifestations :Agrovina, Fête de l'abricot, etc. le comité s'est investi par sa présence, montrant ainsi son souci constant, par son attachement à la défense des intérêts de ses membres.

4.19.3 Visite auprès de Parlementaires valaisans à Berne en décembre 2010.

Les préoccupations et soucis des producteurs au sujet des accords de l'ALEA ont été souvent évoqués; ce dossier fait l'objet d'une attention soutenue. Par une réception organisée conjointement et sur invitation d'un parlementaire valaisan, Monsieur le Conseiller national Paul-André Roux, le Comité s'est déplacé à Berne, lors de la session de décembre du Conseil National au Palais Fédéral.

Hormis l'excursion à dimension historique, dans un palais relooké, sécuritaire à outrance, avec une visite guidée rafraichissante pour nos connaissances sur notre bonne vieille Helvétie, le comité a eu loisir, lors d'une rencontre sans protocole et préséance, de dialoguer et échanger des propos sur les thèmes d'actualités avec les Parlementaires valaisans avisés de notre visite. La discussion orientée et préparée aura permis d'exprimer nos craintes et doutes sur la politique de la Suisse en matière agricole, de ses incidences prévisibles, des effets dévastateurs du principe et de son application du Cassis de Dijon.

Thèmes abordés

- AELA, suite du dossier
- Cassis de Dijon, observatoire
- Ilot de cherté la Suisse
- Position des Partis et des Elus
- en particulier du PDC
- Stratégie Paiements directs et 2025 >
- Arboriculteurs et maraichers
- Législation :
prise de position sur dossiers mis en consultation, LCOURS D'EAU, LIMSPI, LALC.

Les parlementaires se sont montrés surpris de par la qualité de notre plaidoyer dûment étayé et nous invite fortement à réitérer cette démarche, à savoir ne point tergiverser et à les solliciter, lors de consultation sur des sujets brûlants ; quelques parlementaires n'ont pas hésité à admettre leur ignorance sur certains dossiers agricoles familiers pour les professionnels de la branche.

4.20 Bureau

Alphonse Jacquier, Sion,	Directeur
Moret Jean-Noël, Charrat, Darbellay Marlyse, Martigny	Responsable Bureau des contrôles collaboratrice
Leroy Danielle, Pont-de-la-Morge	Pool administratif IFELV
Huguet Nathalie, Leytron	Pool administratif IFELV

4.21 Contrôleurs 2010

Nom prénom	NPA	Localité
Chassot Bertrand	1950	Sion
Devènes Jean Noël	1996	Basse Nendaz
Germanier Didier	1963	Vétroz
Gillioz Jean	1908	Riddes
Granges Samuel	1926	Fully
Lucciarini Bernard	1920	Martigny
Moret Jean-Noël	1906	Charrat
Roduit Jean-Maurice	1926	Fully
Felley Jean Blaise	1964	Conthey

4.22 Commissions techniques

Fruits à pépins

Zufferey André-Charles, St-Léonard (président)

Bruchez Paul-Emile, Charrat

Darbellay Marlyse, Martigny

Evéquoaz Charly, Sion

Evéquoaz Noël, Sion

Genini Mauro, Sion

Taramarcaz Daniel, Fully

Vouilloz Philippe, Saxon

Fruits à noyau

Comby Julot, Saxon (président)

Bovier Michel, Basse-Nendaz

Comby Olivier, Saxon

Evéquoaz Noël, Sion

Genini Mauro, Sion

Lucciarini Bernard, Martigny

Métraiiller Régis, Haute-Nendaz

Rossier Jacques, Fully

Baies

Constantin Jean-Charles, Conthey (président)

Ançay André, Conthey

Carron Jacques, Fully

Dorsaz Philippe, Riddes

Evéquoaz Charly, Sion

Huber Benno, Sion

Mariéthoz Fernand, Nendaz

Milhit Valéry, Saxon

Terrettaz Catherine, Sion

Légumes

Gaillard Fabrice, Charrat (président)

Bessard Michel, Charrat

Cajeux Jean-Marie, Fully

Dorsaz Pierre-Michel, Fully

Dussex Maurice, Saillon

Granges André, Conthey

Gunther Vincent, Sion

Lattion Pascal, Muraz

Roduit Jean-Maurice, Fully

Terrettaz Catherine, Sion

PI – Suisse Garantie

Martinet Daniel, Leytron(président)

Carlen Christophe , Sion

Carron Pierre, Fully

Constantin Jean-Charles, Conthey

Darbellay Marlyse, Martigny

Dorsaz Paul-Marie, Fully

Dussex-Vouilloz Maurice, Saillon

Genini Mauro, Sion

Rossier Jacques, Fully

Terrettaz Catherine, Sion

5 Finances

5.1 Exercice

L'exercice 2010 clôt avec un bénéfice de CHF 870.88 pour un total de dépenses 247'829.10 et de -248'699.98 de recettes. Il est à observer que les recettes, produits des cotisations, contributions et autres, diminuent régulièrement depuis une décennie, en raison notamment de l'érosion des membres et adhérents de la FVPFL. L'introduction des encaissements pour les Contrôles Swissgarantie et SwissGAP explique en partie les écarts par rapport au budget projeté

5.1.1 Capital

Le Capital propre de la FVPFL, après enregistrement du résultat, se monte à CHF 154'103.98.-

5.1.2 Budget

Le budget prévoit un léger bénéfice de 1052.00.-, avec une progression des entrées et des recettes importantes, en raison des contrôles à opérer pour la mise à niveau des exploitations non encore contrôlées SwissGAP notamment.

Au chapitre des tâches déléguées, le montant réservé correspond aux tâches déléguées de l'IFELV à la FVPFL, soit un montant de CHF 56'000.-.

Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes				
<i>Pertes & profits / Budget</i>		2009	2010	2011
Charges d'exploitation		P&P	P&P	Budget
3000	Salaires bruts	101'520.25	99'864.45	127805.00
3001	AVS/AI/APG/AC	8'893.35	9'203.60	
3002	CIVAF	4'214.80	4'713.30	
3003	Assurance maladie	1'641.80	1'233.50	
3004	Assurance accidents	3'007.00	2'537.30	
3005	LPP	6'846.80	10'194.75	
3006	Salaires SwissGap	27'750.90	25'001.10	26843.00
3007	Déplacements SwissGap	2'093.00	1'757.00	
3008	Frais SwissGap	0.00	84.50	
3101	Assurances diverses	78.60	58.80	
3102	Matériel de bureau	1'353.35	1'241.90	1500.00
3103	Programmes et matériel informat	1'095.00	1'407.00	1000.00
3104	Natel	2'759.30	2'886.10	3000.00
3105	Abonnements et ouvrages prof.	1'467.85	1'602.70	1700.00
3106	Frais d'accréditation	13'922.05	19'788.75	25000.00
3109	ADSA	0.00	49.20	500.00
3210	Cotisations à des associations	50.00	540.00	500.00
3220	Agrovina et manifestations	0.00	2'532.55	3000.00
3230	Voyages / formations	2'923.10	2'903.65	3000.00
3300	Frais de séances	1'582.50	3'693.20	3500.00
3301	Frais de déplacements	5'363.40	3'232.80	3500.00
3302	Frais de représentation	2'503.70	2'624.30	2500.00
3303	Indemnisation du comité	25'760.00	24'400.00	25000.00
3400	Contrôles d'exploitations	0.00	14'836.80	35900.00
3401	Contrôles des pulvérisateurs	5'173.30	5'298.80	5000.00
3500	Gestion des variétés	3'277.95	2'841.60	3000.00
3600	Alarme gel			8000.00
3700	Matériel technique	0.00	0.00	500.00
3800	Impôts	1'058.35	300.00	300.00
3801	Frais bancaires	524.75	539.05	600.00
3900	Frais divers	1'880.15	1'662.40	1000.00
3901	Dons	0.00	800.00	800.00
Total Charges d'exploitation		226'741.25	247'829.10	283448.00

Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes			
<i>Pertes & profits / Budget</i>	2009	2010	2011
Produits			
4000 Cotisations des membres	-97'130.70	-91'901.23	-93000.00
4010 Contributions des syndicats	-6'400.00	-6'580.00	-7000.00
4100 Contributions volontaires	-15'760.00	-14'680.00	-15000.00
4200 Prestations de service	-65'069.35	-57'920.65	-56000.00
4300 ADSA	-17'522.55	-18'829.30	-18500.00
4400 Contrôles d'exploitations	-4'700.00	-47'700.00	-80000.00
4401 Contrôles pulvérisateurs	-5'130.00	-5'160.00	-5000.00
4500 Gestion des variétés	-3'277.90	-2'841.60	-3000.00
4600 Alarme gel			-4000.00
4800 Intérêts bancaires	-173.50	-749.60	-500.00
4900 Recettes diverses	-373.75	-2'337.60	-2500.00
Total Produits	-213'528.75	-248'699.98	-282489.00
Résultat de l'exercice	11'203.50	-870.88	-1052.00
Dissolution Provision	-9'000.00		
Perte nette de l'exercice	2'203.50		
Bénéfice net de l'exercice		-870.88	

Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes

Bilan 2009 et 2010

ACTIF			31.12.2009	31.12.2010
Actif circulant	1000	Caisse	2649.30	879.70
	1020	Raiffeisen FVPFL	136675.95	59509.58
	1021	Raiffeisen compte épargne	0.00	40208.00
	1022	Raiffeisen contrôles	0.00	17205.35
	1030	BCVs épargne	44382.25	44657.30
			183707.50	162459.93
Actifs immobilisés	1100	Installations techniques	2938.30	2938.30
	1103	Part sociale Raiffeisen	200.00	200.00
			3138.30	3138.30
Actifs transitoires	1200	Actifs transitoires	20641.20	0.00
	1201	Dû par IFELV	0.00	22587.00
	1202	Dû par ADSA	3123.30	0.00
	1290	Débiteurs divers	0.00	5762.40
	1300	Impôts anticipés récupérables	58.00	204.00
			23822.50	28553.40
Total Actif			210668.30	194151.63

Passif

Provisions	2320	Provision	-19657.50	-19657.50
Passifs transitoires	2400	Passifs transitoires	-37777.70	-19359.75
	2401	Créanciers divers	0.00	-1030.40
			-37777.70	-20390.15
Capital propre	2501	Capital	-155436.60	-153233.10
	2502	Bénéfice/Perte de l'exercice	2203.50	-870.88
Total Passif			-210668.30	-194151.63

5.2 De la FVPFL

Les cotisations restent inchangées avec Fr. 150.- de cotisation de base et 20.- /ha de cotisation à la surface.

6 Conclusions et Remerciements

6.1 Année 2010

L'année 2010 aura été marquée du sceau de la qualité, avec une participation importante des membres à Swissgap et Swissgarantie. Les récoltes et les volumes mis en marché, de par leur qualité ont trouvé preneurs et surtout un bon accueil auprès des consommateurs. Le marché équilibré, à l'exception de celui de la pomme de table, est certes la résultante du volume offert, mais il témoigne aussi de la maîtrise de la profession, dans sa sphère de compétence à réguler les marchés, en évitant les excédents structurels.

6.2 En 2011

Les augures prédisaient une ambiance récessionniste; or les résultats 2010 enregistrés par notre économie nationale dénotent des performances remarquables avec certaines de nos entreprises cotées à Swiisindex publiant des bénéfices au-dessus de la moyenne et ce malgré un franc fort et une faible monnaie européenne, (en recul significatif).

Avec une croissance de 1.8%, le climat de consommation demeure favorable et porteur pour les fruits et légumes; le pouvoir d'achat maintenu, une fois absorbé certaines augmentations des charges sociales et adaptation des taux d'imposition, (TVA par exemple).

Les acteurs de la branche demeureront attentifs et veilleront toutefois à l'érosion des prix et des marges pour le producteur, car la lutte sur le front de vente, pour le maintien des parts de marché, connaît un regain d'intensité. Les producteurs ne seront pas les faire-valoir de cette lutte acharnée que se livrent les distributeurs avec les hard discounter. Nous souhaitons vivement que les plateformes de discussion, instaurées depuis des décennies, trouvent le consensus en prenant en compte les efforts qualité déployés par les acteurs de la filière, en payant finalement leur travail et engagement par des prix rémunérateurs et pas seulement des prix indicatifs rarement atteints au final.

Un marché baissier n'intéresse personne, car les distributeurs sont aussi condamnés à viser une croissance

Des signes avant-coureurs laissent présager une élévation des taux hypothécaires ; gageons que la stratégie résolument qualitative et offensive choisie par le secteur arboricole et maraîcher valaisan connaîtra encore le succès escompté !

Au terme de ce rapport, il sied de remercier tous les acteurs qui, par leur engagement et leur enthousiasme, dans un climat empreint de sérénité, ont contribué à la réussite de cet exercice.

Que les collaborateurs, contrôleurs, membres du comité, les groupes de travail et commissions, représentants de la profession, au service de la défense professionnelle, trouvent dans ce message une intime reconnaissance pour leur dévouement. Nous n'omettrons point d'associer à ces remerciements les instances officielles, cantonales et fédérales, qui en toute situation démontrent une attitude positive, à l'écoute constante des inquiétudes et aspirations des producteurs.

6.3 Remerciements

Nous exprimons nos remerciements

au président de la FVPFL, aux membres du Comité, pour leur engagement et leur confiance,

à l'IFELV, Monsieur Ephrem Pannatier pour son engagement dans le cadre des actions Jeunes consommateurs, SwissGAP et PA-R3, 3^{ème} Correction du Rhône, aux collaborateurs et collaboratrices du bureau des Contrôles,

Aux secrétaires de l'Office central, pour leur investissement personnel et leur excellente disponibilité.

Nos remerciements vont aussi au Chef du Service de l'agriculture, ainsi qu'à ses collaborateurs et particulièrement au chef du service arboricole et de l'agro écologie, pour leur collaboration, leurs conseils et leur soutien.

Notre reconnaissance va enfin à toutes les personnes qui, à des degrés divers, ont contribué à la défense des intérêts de l'économie fruitière et maraîchère valaisanne.

Le directeur

Alphonse Jacquier

Bibliographie

Arbo 2015, SCA, Jacques Rossier

Bilan arboricole 2010, Situation Reconversion

Conjonctures économiques, BCVs Sion

Contributions personnelles et diverses Alphonse Jacquier

Evolution des marges brutes, Berne

Rapport annuel 2010 OFAG Manfred Bötsch

Rapport annuel 2010 IFELV Ephrem Pannatier

Referat Manfred Bötsch, USP Berne

SC Arboriculture VS, Jacques Rossier et Mauro Genini

Statistiques OFAG BERNE